

Exercice 1990 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois d'octobre et novembre 1990.

En matière de recettes

1) Domaine communal - Locations - Conventions

Convention passée le 24 octobre 1990 avec Mme DUPREY et M. BRECHAT P.-Louis agissant au nom du Centre Psycho-pédagogique pour l'utilisation de l'école primaire des Chaprais préfabriqué du 1er septembre 1990 au 1er septembre 1991 le mercredi de 8 heures à 12 heures pour des cours de rééducation par les méthodes d'expression.

Convention passée le 29 octobre 1990 avec M. CAUVIN André agissant au nom du Conservatoire pour l'utilisation de l'école primaire Battant (salle de musique) du 16 octobre 1990 au 30 juin 1991 le mardi de 17 heures 15 à 18 heures et le mercredi de 14 heures 30 à 15 heures 30 pour des chorales.

Convention passée le 29 octobre 1990 avec Mme NORMAND Sylvie agissant au nom du Sport Nautique Bisontin pour l'utilisation du préau de l'école primaire Gibelotte le 29 et le 30 octobre 1990 de 15 heures à 16 heures pour des cours d'assouplissement et des cours de danse.

Convention passée le 30 octobre 1990 avec M. BURRI Jacques agissant au nom de l'Art Libre Comtois pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie I du 1er septembre 1990 au 30 septembre 1991 (année scolaire et petites vacances) les mardis, mercredis, jeudis de 17 heures 30 à 21 heures pour des cours de peinture, de poterie et des réunions.

Convention passée le 31 octobre 1990 avec Mlle CREPEY Brigitte agissant au nom de la MJC Palente pour l'utilisation du préau de l'école primaire Herriot du 10 octobre 1990 au 26 juin 1991 tous les mercredis de la période scolaire.

Convention passée le 16 novembre 1990 avec Mlle CORREY agissant au nom du Centre Culturel d'Espéranto pour l'utilisation de l'école des Vieilles Perrières primaire du 30 septembre 1990 au 30 septembre 1991, le mardi de 17 heures 30 à 19 heures pour des cours d'espéranto.

Convention passée le 23 novembre 1990 avec M. VALNET Fabrice pour l'utilisation de l'école primaire des Prés de Vaux du 24 novembre 1990 au 30 juin 1991 de 17 heures à 19 heures pour des cours de langues des signes.

Convention passée le 26 novembre 1990 avec Mme GAUTHIER Jeannine agissant au nom de l'Association des Rééducateurs de l'Éducation Nationale de Franche-Comté pour l'utilisation de la salle de psychomotricité de l'école primaire de la Grette du 24 novembre 1990 au 2 juin 1991 (les week-end du 24 et 25 novembre 1990, 2 et 3 février 1991, 13 et 14 avril 1991, 1er et 2 juin 1991) de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour des stages de relaxation.

2) Sapeurs-Pompiers

Vente de deux housses d'occasion pour VSAB à la Ville de Pont-de-Roide - Montant : 1 000 F.

En matière de dépenses

1) Signature d'un contrat de prêt de 25 MF auprès du Crédit Local de France pour financer le programme d'investissement 1989-1990, à taux variable, périodicité annuelle, durée ajustable, taux de référence égal à TAM + 0,35 % (durée initiale 15 ans, taux de l'annuité plancher : 9,90 %).

2) Frais d'actes et de contentieux

- Versement à M. LENOIR, expert, d'une somme de 1 589,47 F à titre de frais et honoraires pour son expertise du 17/10/1990 suite au sinistre survenu 7, rue de Pontarlier.

- Versement d'une somme de 397,88 F correspondant à l'indemnité due à M. LEMERCIER, commissaire-enquêteur désigné pour l'enquête portant sur l'exploitation d'appareils automatiques au Casino de la Mouillère.

- Versement à la SA Besançon Expertise, d'une somme de 2 312,70 F pour l'expertise de treize véhicules en fourrière.

- Versement à M. SDRIGOTTI, expert, d'une somme de 4 032,40 F à titre d'honoraires pour l'évaluation de la valeur locative des locaux commerciaux 12, rue Weiss à Besançon.

3) Actions en justice

- Affaire Ville de Besançon (agents municipaux) c/MARGUIER - Outrages à agents dans l'exercice de leurs fonctions - Défense de leurs intérêts devant le Tribunal Correctionnel lors de l'audience du 20 novembre 1990.

- Affaire RICHARDET (Ville de Besançon) c/TOURNIER - Outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions - Défense des intérêts devant le Tribunal Correctionnel lors de l'audience du 5 décembre 1990.

Dont acte.